

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 496

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.